

TROISIÈME PARTIE

Les échantillons

Les différents secteurs faisant l'objet de modèles de commercialisation particuliers, il est utile de décrire chacun d'entre eux pour mettre en regard les sources d'information et les solutions statistiques adoptées. On s'attardera sur quelques domaines.

Céréales

La France a produit 63,7 millions de tonnes de céréales en 2005 soit 19,2 % de plus qu'en 1995. Il s'agit pour plus de la moitié de blé tendre qui avec le maïs et l'orge couvre 93 % des tonnages. Le blé tendre et l'orge sont récoltés à raison de 60 % dans le Bassin parisien. Le maïs est plutôt localisé dans le Midi-Pyrénées et la bordure atlantique (57 %).

Production française (milliers de tonnes)

	1990	1995	2000	2005
Avoine	838	601	459	515
Blé dur	1 978	1 036	1 685	2 036
Blé tendre	31 362	29 852	35 668	34 886
Maïs grain	9 382	12 736	16 018	13 226
Orge et escourgeon	9 969	7 686	9 709	10 357
Seigle	232	190	146	149
Sorgho hybride	272	259	371	268
Triticale	624	844	1 262	1 783
Riz (paddy)	122	115	116	87
Autres (yc mélanges)	281	113	250	368
Ensemble	55 060	53 432	65 684	63 675

Source : SSP - Statistique agricole annuelle.

Les céréales à paille sont moissonnées en juillet et en août, le maïs et le sorgho en octobre. Les grains sont livrés en principe sur l'ensemble de la campagne de commercialisation. Toutefois, la plus grande part est livrée aux coopératives dans les semaines qui suivent. Celles-ci stockent le grain et le commercialisent vers l'aval au fur et à mesure des besoins qui ne sont pas significativement différents d'un mois à l'autre. L'agriculteur reçoit un acompte à la livraison, complété par des compléments de prix jusqu'à la fixation du prix de campagne définitif, plus d'un an après la fin de celle-ci. La mesure des variations de prix des céréales est passée par plusieurs étapes.

Dans la base 1980, l'indice des céréales était calculé à partir d'une enquête de l'Onic restituant les prix à la sortie des organismes stockeurs. Ces prix étaient souvent eux-mêmes reconstitués dans chaque département à partir d'un prix de marché dont on défalquait des frais d'approche. L'Insee devait estimer le montant des marges des organismes stockeurs pour retrouver un prix au stade de la production. Cette estimation était hasardeuse et les marges définitives n'étaient connues qu'à la parution du bilan de fin de campagne (enquête « flash »), plus d'un an après la fin de la campagne, date à laquelle un indice définitif était calculé.

En 1988, l'Onic commence à réaliser l'enquête trimestrielle sur les prix des céréales. En 1990, il met en place l'enquête mensuelle sur les prix d'apport. L'Insee a participé à la phase de préparation de cette enquête qui donne le montant de l'acompte payé par les organismes stockeurs aux agriculteurs, dont la définition correspond aux besoins de l'indice. L'écart entre le montant des acomptes et le prix définitif de la campagne dépend de la capacité qu'ont les coopératives, au moment de la récolte, de prévoir les conditions de la commercialisation. Si celles-ci sont incertaines, l'acompte sera relativement faible et les paiements différés seront élevés.

Le rapport entre l'enquête mensuelle et l'enquête trimestrielle ne se réduit pas à la prise en compte progressive des compléments de prix. L'enquête mensuelle collecte un prix payé dans chaque région en milieu de mois tandis que l'enquête trimestrielle appréhende des données comptables depuis le début de la campagne. Baser l'indice sur la seule enquête mensuelle a semblé devoir fausser le résultat final et en particulier, amoindrir les possibilités de comparaison des prix d'une campagne à l'autre. C'est la raison pour laquelle on a combiné en base 1990, les deux sources d'information.

À la parution des enquêtes trimestrielles, le niveau de chaque prix mensuel était corrigé de façon à ce que sa moyenne pondérée sur trois, six, neuf puis douze mois de la campagne, corresponde aux prix de l'enquête trimestrielle. En d'autres termes, on mensualisait le prix de campagne en lui affectant un profil d'acomptes largement calqué sur les majorations mensuelles versées aux céréaliculteurs pour rémunérer le stockage sur l'exploitation.

Ce dispositif présentait l'avantage d'évaluer strictement les sommes perçues par les agriculteurs et d'être en phase avec les Comptes. Il cumulait toutefois différents inconvénients :

- Il entraînait des modifications successives des indices en cours de campagne, difficilement justifiables auprès des utilisateurs.

- Il était inutilisable pour l'analyse conjoncturelle puisque déconnecté à court terme du marché.
- Enfin, en dehors des Comptes prévisionnels qui interviennent en début de campagne avant les résultats de la première enquête trimestrielle, les Comptes étaient directement confectionnés à partir de l'enquête trimestrielle ou de l'enquête flash.

C'est pourquoi on est revenu aux prix de marché en base 1995. Cette décision est fondée sur l'observation qu'en moyenne annuelle, ceux-ci varient parallèlement aux prix de campagne et que par conséquent, le nouveau dispositif satisfait au cahier des charges de l'indice. Pour couvrir à la fois les destinations intérieures et extérieures, on combine plusieurs types de prix auxquels on attribue un poids équivalent :

- disponible départ zone de production : il s'agit de prix « base juillet » c'est-à-dire hors majorations mensuelles, relevés auprès d'organismes stockeurs ;
- rendu port d'embarquement : ce sont des prix représentatifs des grands flux d'exportation ;
- FOB départ zone de production.

Ces prix de marché sont centralisés à FranceAgriMer par des spécialistes de la filière, appuyés sur un réseau de correspondants sur les différentes places françaises et étrangères et publiés dans "*La Dépêche/le Petit Meunier*", hebdomadaire de références des professionnels du commerce des grains et des produits dérivés.

Cotations retenues pour le prix des céréales

	Départ zone de production	Rendu port d'embarquement	FOB zone de production
Blé tendre	Départ Eure-et-Loire	Rendu Rouen	FOB Creil
Orge de mouture	Départ Eure-et-Loire		
Orge de brasserie			
Maïs		Rendu Bordeaux-Bayonne	
Blé dur	Départ Beauce et Sud-Ouest	Rendu La Nouvelle	
Triticale	Départ Côte d'Or		
Sorgho	Départ Sud-Ouest		
Avoine noire	Départ Aube-Yonne, Côte d'Or, Saône et Loire		

Ces cotations font référence auprès de l'ensemble des opérateurs et considérés de ce fait comme statistiquement pertinents. Le seigle n'est plus enquêté en base 2005 en raison de la faible production et l'absence de cotations depuis plusieurs années.

Pomme de terre

La production française s'est fortement accrue entre 1990 et 2000, particulièrement celle de pommes de terre de conservation. En dehors des primeurs géographiquement dispersées, l'essentiel de la production est concentrée en Nord-Picardie (61 %), Ile-de-France, Centre, Champagne (ensemble 19 %) et l'Ouest (10 %).

Production récoltée de pommes de terre - milliers de tonnes

	Production		% de la production				
	1990	2005	Ouest	Paris	Nord	Total	
Plants certifiés et dessus de plants	327	435	56	5	35	96	Ouest = Bretagne + Haute-Paris = Ile-de-France, Centre Champagne-Ardenne Nord = Nord et Picardie
Pommes de terre de féculerie	1 057	1 311	1	34	66	100	
primeurs	337	206	20	5	27	51	
conservation et demi-saison	3 002	4 653	9	21	65	94	
Ensemble pommes de terre	4 723	6 605	10	19	61	90	

Source : SSP - Statistique agricole annuelle.

Depuis les années quatre-vingt, la profession adapte régulièrement les variétés et modes de conditionnement aux formes de vente et aux orientations culinaires, variétés à *chair ferme* (Charlotte, Belle de Fontenay, Roseval) pour les salades ou les pommes de terre sautées, variétés dites à *chair normale* (Bintje, Mona-Lisa, Agata) pour les frites et la purée. Récoltée à maturité entre août et octobre et stockée dans des installations adaptées, la pomme de terre se commercialise jusqu'au printemps. On en récolte avant maturité entre mai et juillet, on la dit alors hâtive, primeur ou nouvelle, appréciée pour son aspect et sa saveur, mais en perte de vitesse face à la concurrence de variétés à peau fine et des provenances maghrébines et moyen-orientales. L'industrie de transformation collecte une partie des productions sous contrat pour fabriquer des frites surgelées, de la purée en flocon ou des produits apéritifs, sans oublier la fécule utilisée en cuisine et en industrie pharmaceutique. La pomme de terre commercialisée en frais est collectée, lavée, conditionnée dans la région de production et expédiée. L'indice de la pomme de terre est composé de trois sous-indices :

Production en 2005 (en million d'euros)

Pomme de terre de consommation	970,2
hâtives	848,0
de conservation	31,0
Plants de pommes de terre	817,0
de féculerie	73,6
	48,6

Source : Comptes nationaux semi-définitifs.

Choix des séries

L'indice de la pomme de terre de féculerie repose sur un prix de campagne communiqué par l'Union nationale des producteurs de pommes de terre (UNPT).

Les plants certifiés sont cotés chaque semaine entre octobre et mars par le Service des nouvelles des marchés pour cinq variétés : Sirtema, Bintje, BF15 (déjà présents en base 2000), Nicola et Résy (nouveaux plans en base 2005). On relève les prix de trois calibres (petit, moyen et 40-50) origine Nord en classe A. Les prix sont pondérés sur la base des statistiques de plombage fournies par la Fédération des producteurs de plants de pommes de terre (FPPPT).

La pomme de terre de consommation en frais se décompose en hâtive et pomme de terre de conservation, elle-même subdivisée en variétés à *chair normale* (frites, purée) et variétés à *chair ferme* (en salade, sautée). Le Service régional de la statistique agricole (SRISE) de Picardie relève des prix de la pomme de terre livrée à l'industrie de transformation.

Pomme de terre commercialisée en frais : séries de prix retenues en base 2005

poste	variété	cat	calibre	présentation	conditionnement	origine	marché	stade
Chair normale	Agata		40-70 mm		carton 12,5kg	Centre-ouest		
					filet 2,5kg			
	Bintje		40-70mm		sac 10kg	Nord		
			50-75mm					
Divers		40-70mm						
			50-75mm					
Chair ferme	Charlotte	I	+35mm	lavée	carton 12,5ka	Centre-est		Expédition
					filet 2,5kg			
	carton 12,5kg				Ouest			
	filet 2,5kg							
	carton 12,5kg				Ouest			
	filet 2,5kg							
Nicola	Nord							
carton 12,5kg								
filet 2,5kg	Centre-est							
carton 12,5kg								
filet 2,5kg	Ouest							
carton 12,5kg								
filet 2,5kg								
Primeur					Cagette	Sud-est	Cavaillon	Production
						PACA		
						Sud-ouest	Marseille-carreau	
						Roussillon	Agen-carreau	
						Bretagne		

Lecture : la *Charlotte* qui compose l'indice des pommes de terre à chair ferme avec la *Nicola* et le groupe variétal *Epiderme rouge*, est observée au stade expédition en catégorie I, calibre +35mm, lavée, à partir de quatre séries selon l'origine et le mode de conditionnement. L'indice de la primeur est fondé sur six séries : Cavaillon, Châteaurenard ainsi que les carreaux de Marseille et d'Agen au stade production ; Bretagne non lavée et Roussillon lavée au stade expédition.

Le marché de producteurs, lieu physique où les agriculteurs vendaient leurs pommes de terre a périclité. Le centre de Lille du Service des nouvelles du marché (SNM) capte la transaction relative aux filières du frais (primeurs et conservations) à la sortie du centre de conditionnement, coopératif ou privé dit "stade expédition".

Les critères qui déterminent le prix de la pomme de terre sont principalement la variété, la catégorie, le calibre, la provenance, la présentation (90 % des transactions suivies par le SNM portent sur des pommes de terre lavées) et le conditionnement (souvent spécifique de la forme de commercialisation, filet de 2,5kg pour la grande distribution, carton de 12,5kg pour les détaillants forains).

Les rapides mutations du marché, auxquelles le dispositif d'observation s'adapte en redéfinissant les aires géographiques, les modes de présentation et de conditionnement, la couverture des variétés ou du stade d'observa-

tion, a entraîné plusieurs refontes de l'échantillon au cours des précédentes bases. Son adéquation avec les flux de marchandises devra donc être vérifiée en cours de base.

De plus en plus orientée vers la transformation, la Bintje régresse dans la consommation en frais, au profit de variétés comme l'Agata et la Monalisa. Outre le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie, principales régions productrices, la Champagne-Ardenne, le Centre (Bassin centre-est), le Val de Loire et la Bretagne sont également de gros producteurs que le SNM s'efforce de couvrir.

Le tableau ci-dessus présente le contenu des différents postes et séries en base 2005. Pour pérenniser la couverture, l'éventail variétal a été resserré par rapport à celui de la base 2000, avec un poste *variétés à chair normale* au lieu de trois et un poste *variétés à chair ferme* remplaçant les sept précédents. Observés jusqu'à présent exclusivement au stade production, les prix des primeurs sont désormais également relevés au stade expédition.

Coefficients de pondération

L'indice de la pomme de terre de primeur repose sur un prix moyen national pondéré par les récoltes des régions observées (PACA et Aquitaine au stade production, Bretagne et Languedoc-Roussillon à l'expédition).

Pour tenir compte du déclin de la primeur et amortir le choc estival causé par la succession de la pomme de terre de conservation et de la primeur, on prolonge par convention les prix d'avril de la pomme de terre de conservation en frais jusqu'au début de la campagne suivante. La primeur, dont le panier variable se déduit du calendrier des arrivages publié par le SCEES en 2005, se surimpose trois mois durant à la pomme de terre de conservation en lui empruntant une partie de son coefficient de pondération.

Pomme de terre : coefficients de pondération

	M	Pond	Jan	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Pommes de terre	897	1951	163											
de conservation	817	1778	154	154	154	154	140	123	130	154	154	154	154	154
pour l'industrie	146	319	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
conservation en frais	671	1460	122	122	122	122	122	122	122	122	122	122	122	122
Variétés à chair ferme	378	822												
Variétés à chair normale	293	637												
Pommes de terre de primeur	31	67					13	30	24					
Pommes de terre de féculerie	49	106	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9

Source : Insee, élaboré à partir des Comptes nationaux.

Les cotations des pommes de terre de conservation s'attachent aux variétés, absentes des enquêtes de production. Selon le Comité national interprofessionnel de la pomme de terre (CNIPT), la transformation absorbe le tiers de la production française de pomme de terre de conservation. Un calcul réalisé sur la base des surfaces en plants corrigées des rendements par variété (Source : FNPPPT), recoupé par des informations professionnelles et valorisée par les prix annuels moyens de 2005, permet de répartir la valeur de la pomme de terre de conservation entre ses trois composantes.

Vins

La France qui produit chaque année 50 à 60 millions d'hectolitres de vin se place avec l'Italie parmi les deux premiers acteurs d'une production mondiale oscillant entre 260 et 300 millions d'hectolitres. Les vins sont classés en vins de consommation courante et vins de qualité. Ces derniers représentent 84% de la valeur des ventes pour un peu moins de la moitié des quantités.

Les vins de qualité provenant de régions délimitées (VQPRD) regroupent :

- Les vins d'appellation d'origine contrôlée (AOC) définis par une aire de production, des pratiques culturelles, un rendement maximum, un encépagement immuable, un degré alcoolique minimal, des critères analytiques et parfois même, des conditions de vieillissement.
- Les vins délimités de qualité supérieure (AO-VDQS) soumis à une réglementation moins stricte.

Les autres vins se partagent en

Vins aptes à la distillation en Cognac et

Vins de consommation courante (VCC) au sein desquels on distingue :

- Les vins de pays soumis à délimitation de zone de production et certaines conditions de culture.
- Les vins de table généralement commercialisés sous un nom de marque.

Toute vente de vin s'accompagne de l'établissement, par le viticulteur, d'un document normalisé destiné à la Direction générale des impôts, dont un volet est adressé au Comité interprofessionnel. Celui-ci réalise les statisti-

ques de ventes en volume et en prix ventilées par cru. On a sélectionné dans chaque région de production les appellations les plus importantes, une centaine au total.

L'IPPAP est calculé à partir des synthèses réalisées par les Comités interprofessionnels des régions viticoles sur la base des documents fiscaux accompagnant la commercialisation des vins. Ces synthèses couvrent uniquement les vins vendus en vrac, à l'exclusion des ventes en bouteilles.

L'INAO (Institut national des appellations d'origine) publie chaque année des statistiques élaborées à partir des déclarations de récolte. Il a toutefois été nécessaire de contacter les Comités pour adapter cet inventaire à la nomenclature des cotations.

Production de vin en 2005 (milliers d'hectolitres)

	AOC		VDQS (1)		Vins	Vin de pays		Autres vins		Ensemble		
	blanc	rouge rosé	blanc	rouge rosé	aptes cognac	blanc	rouge rosé	blanc	rouge rosé	blanc	rouge rosé	Total
Alsace	1 089	69	1	1				39	5	1 129	75	1 204
Beaujolais	21	1 042				1	1	2	45	24	1 089	1 112
Bourgogne	999	593				2	2	56	29	1 058	623	1 681
Bordeaux	683	5 306						48	442	731	5 749	6 480
Champagne	2 502							484	4	2 986	3	2 990
Corse	15	102				47	187	7	28	69	317	386
Jura	57	32				-		4	4	61	36	97
Savoie	96	39	14	16		9	7	24	34	142	96	238
Languedoc-	373	1 706		20		1 184	7 082	69	1 768	1 629	10 576	12 202
Provence	55	1 297				49	633	8	123	112	2 054	2 166
Sud-ouest	328	643		4	19	40	57	18	71	405	774	1 179
Toulouse-Pyr	126	491	17	104	372	969	462	183	278	1 667	1 335	3 002
Val-de-Loire	1 485	1 173	142	92		275	290	141	234	2 043	1 789	3 832
Vallée du Rhône	211	2 900				405	3 066	39	709	654	6 676	7 330
France	8 042	15 393	173	236	9 425	3 034	11 865	1 174	3 971	21 849	31 465	53 314

Source : INAO.

(1) Vins délimités de qualité supérieure

Le marché du vin a connu de profondes mutations dans la période récente. Certaines appellations sélectionnées en base 2000 ont perdu de l'importance, remplacées par d'autres ou intégrées dans de nouveaux regroupements et le changement de base est l'occasion d'adapter l'échantillon. Les séries ont été sélectionnées en fonction de l'importance de la production et de la régularité des cotations. Le nombre de séries retenues passe de 105 en base 2000 à 101 en base 2005, 21 appellations ayant été remplacées par 17, plus représentatives. Les cotations de ces dernières ont été reprises dans les documents de collecte depuis 2004 et introduites dans la nouvelle base.

Le Comité des vins du Beaujolais a cessé en 1996 de communiquer ses prix. Dans le même ordre d'idées, le Château-neuf-du-Pape n'est plus enregistré depuis fin 1998 avec les Côtes du Rhône et l'appellation Fitou s'est retirée du comité des vins du Languedoc depuis avril 2007 et ne diffuse plus ses cotations.

Coefficients de pondération

A l'exception des vins de consommation courante, les postes correspondent aux bassins viticoles. Leur poids dans l'indice se déduit des Comptes régionaux élaborés par le SSP.

En milliers d'euros		2005		
Vins		8 625 370		
Vins de qualité		7 159 130		
<i>dont dans l'ippap</i>		7 108 701		
Alsace		455 550	Côtes du Rhône	748 110
Vins de Loire		255 990	Provence	253 875
<i>dont Anjou, Saumur, Touraine</i>		167 818	Languedoc-Roussillon	136 345
<i>Nantes AOC et VDQS</i>		88 173	Vins doux naturels (VDN)	86 653
Bordeaux		1 415 435	Champagne	2 345 450
<i>dont blanc</i>		101 911	Autres vins	1 466 240
<i>rouge</i>		1 313 524	Vins de distillation	575 560
Vins de Dordogne		141 654	<i>dont Cognac</i>	500 690
Gaillac		71 650	<i>autres</i>	74 870
Bourgogne (yc Beaujolais)		942 000	Vin de consommation courante	890 680
<i>dont blanc</i>		602 880	<i>Vin de pays</i>	638 043
<i>rouge</i>		339 120	<i>Vin de table</i>	252 637

Source : SSP-INAO.

Séries de prix retenues pour la base 2005

Appellations retenues en base 2000 et 2005 avec la récolte 2005 exprimée en hectolitre. Ces quantités pondèrent les séries au sein du poste élémentaire, pour calculer la moyenne représentative des variations de prix.

Alsace

Les synthèses de prix excluent les grands crus. Les prix sont exprimés en euros par litre.

	Prod 2005	Base 2000	Base 2005
Sylvaner	120 912	•	•
Edelzwicker	20 191	•	•
Pinot blanc	109 811	•	•
Riesling	191 754	•	•
Pinot gris	126 974	•	•
Muscat d'Alsace	25 135	•	•
Gewurztraminer	167 890	•	•
Pinot noir	66 234	•	•

Sources : INAO, CIVA.

Côtes-de-Provence

Parmi les appellations dont la production est importante, les Coteaux d'Aix-en-Provence rouges et les Coteaux Varois en Provence rouges sont très irrégulièrement cotés et ont été écartés de l'échantillon. Prix exprimés en euros par hectolitre.

	Prod 2005	Base 2000	Base 2005
Côtes de Provence rouge	99 191	•	•
Côtes de Provence rosé	831 326	•	•
Côtes de Provence blanc	32 680	•	•
Coteaux d'Aix en Provence rouge	43 743		
Coteaux d'Aix en Provence rosé	125 836		•

Source : INAO.

Champagne

Jusqu'en 2003, le prix du kilogramme de raisin était fixé par le Préfet de région en début de campagne. La rémunération des viticulteurs variait en fonction de leur situation géographique et des primes. Depuis lors, le prix indicatif a été supprimé et les prix sont communiqués par le syndicat des courtiers par l'entremise du SRISE.

Bourgogne

Les prix sont en euros par pièce de 228 litres sauf ceux des vins du Mâconnais (€/216 litres) Pouilly-Fuissé et Saint-Véran (€/212 litres) et Chablis (€ par feuillette de 132 litres).

	Prod 2005	Base 2000	Base 2005
<i>Blancs</i>			
Bourgogne	51 141	•	•
Bourgogne aligoté	111 459	•	•
Crémant de Bourgogne	113 181	•	•
Chablis	186 853	•	•
Petit Chablis	41 887		•
Chablis 1 ^{er} cru	44 112	•	•
Macon village blanc	194 972	•	•
<i>Rouges</i>			
Bourgogne	102 225	•	•
Bourgogne passetougrain	39 286	•	•
Bourgogne grand ordinaire	4 789	•	•
Hautes côtes de Beaune	30 785	•	•
Hautes côtes de Nuits	22 329	•	•
Mâcon supérieur rouge	31 501		•
Pouilly Fuissé	41 766	•	•
Saint Véran	39 664	•	•
Mercurey	17 970	•	•

Source : INAO.

Côtes-du-Rhône

*Le Lirac rouge/rosé, très irrégulièrement coté et d'un faible volume, a été écarté de l'échantillon. *Depuis 1998, les producteurs de Châteauneuf-du-Pape ne diffusent plus les prix. Prix exprimés en € / hectolitre.

	Prod 2005	Base 2000	Base 2005
Côtes du Rhône : Rouge/Rosé	1 668 648	•	•
Blanc	34 054	•	•
Côtes du Rhône Villages (Rouge/Rosé/Blanc)	271 939	•	•
Côte du Rhône Village Communal	190 278	•	•
Côte du Rhône Village sans Communal	78 942	•	•
Lirac Rouge/Rosé*	17 500	•	
Saint-Joseph Rouge	32 268	•	•
Vacqueyras Rouge/Rosé	42 275	•	•
Côtes du Ventoux Rouge/Rosé	241 557	•	•
Coteaux du Tricastin	87 806		•
Costières de Nîmes Rouge/Rosé	205 179	•	•
Côtes du Lubéron	85 724		•
Châteauneuf du Pape Rouge*	93 395		

Source : INAO.

Languedoc

Les prix sont exprimés en euros par hectolitre.*Le Fitou s'est retiré du Comité en avril 2007 et ne communique plus ses prix : il n'est donc plus suivi en base 2005.

	Prod 2005	Base 2000	Base 2005
Corbières : Rouge	540 175	•	•
Blanc	9 760	•	
Coteaux du Languedoc Rouge	201 389		•
Fitou Rouge*	91 500	•	
Minervois Rouge	162 250	•	•
Saint Chinian Rouge	120 000		•
Côtes du Roussillon	223 379		•
Côtes du Roussillon Villages	47 556		•

Source : INAO.

Vins de Loire

La couverture des vins de Loire a été améliorée en Touraine avec l'aide de l'Observatoire Economique des vins du Val de Loire qui élabore les synthèses de prix. *En revanche, les vins du Centre en particulier le Sancerre, n'ont pu être retenus car leurs cotations sont irrégulières, connues qu'au mois m+2 et indisponibles pour 2004 et 2005. Le Muscadet sur Lie et le Coteau d'Ancenis ont été écartés car la récolte 2005 est faible. Les prix sont exprimés en euros par hectolitre.

	Prod 2005	Base 2000	Base 2005
<i>Centre et Touraine</i>			
Sancerre*	131 159		
Touraine rouge	117 446		•
Chinon	110 219		•
Bourgueil	68 384		•
Saint-Nicolas de Bourgueil	56 463		•
<i>Anjou et Saumur</i>			
Rosé d'Anjou	156 024	•	•
Anjou rouge	70 496	•	•
Rosé de Loire	43 564	•	•
Cabernet d'Anjou	238 017	•	•
Anjou blanc	45 037	•	•
Saumur rouge	45 524	•	•
Saumur Champigny	84 728	•	•
Coteaux du Layon	48 067	•	•
<i>Nantes</i>			
Muscadet AOC	220 342	•	•
Muscadet Sèvre et Maine	100 855	•	•
Muscadet sur Lie	2 269	•	
Muscadet Sèvre et Maine sur lie	300 837	•	•
Gros-Plant (VDQS)	77 870	•	•
Gros-Plant sur Lie "	31 255	•	•
Coteaux d'Ancenis "	12 460	•	

Source : INAO.

Bordeaux

Huit appellations de la base 2000 irrégulièrement cotées, ont été écartées. Les prix sont exprimés en euros par tonneau de 900 litres.

	Prod 2005	Base 2000	Base 2005
Bordeaux Rouge	2 239 151	•	•
Bordeaux Rosé	143 394		•
Bordeaux Supérieur Rouge	508 116	•	•
Côtes de Castillon	138 384		•
Côtes de Francs	24 497	•	•
Premières Côtes de Blaye	313 158	•	•
Bourg et Côtes de Bourg	193 095	•	•
Premières Côtes de Bordeaux	164 800	•	•
Médoc	276 195	•	•
Haut-Médoc	215 150	•	•
Graves	127 080	•	•
St Emilion	84 601	•	•
Montagne Saint-Emilion	74 130	•	•
Lussac Saint-Emilion	69 313	•	•
Puissequin Saint-Emilion	34 648	•	
Lalande de Pomerol	50 559	•	
Bordeaux Blanc	392 631	•	•
Blaye	4 356	•	
Côtes de Blaye	1 814	•	
Entre-deux-mers	80 139	•	•
Graves supérieurs	15 102	•	
Loupiac	12 927	•	
Ste Croix du Mont	15 004	•	
Sauternes	43 026	•	•

Source : INAO.

Dordogne

Côtes de Bergerac rouge, Pécharmant et Montravel sec ont été écartés car la production est faible et les cotations irrégulières. Les prix sont exprimés en euros par tonneau de 900 litres.

	Prod 2005	Base 2000	Base 2005
Rouges et Rosés			
Bergerac rouge	295 624	•	•
Côtes de Bergerac rouge	8 843	•	
Pécharmant	17 632	•	
Blancs			
Côtes de Bergerac blanc	89 289	•	•
Bergerac sec	75 578	•	•
Monbazillac	48 926	•	•
Montravel sec	9 603	•	

Source : INAO.

Gaillac

Prix exprimés en euros par hectolitre.

	Prod 2005	Base 2000	Base 2005
Rouge	93 000	•	•
Blanc sec	48 708	•	•

Source : INAO.

Vin doux naturel

Banyuls grand crû, Maury et Rivesaltes tuilé, irrégulièrement cotés, ont été écartés. Les prix sont en euros par hectolitre.

	Prod 2005	Base 2000	Base 2005
Banvuls	20 983	•	•
Banyuls grand crû	4 120	•	
Maury	12 055	•	
Grand Roussillon	46 042		•
Rivesaltes ambré	56 817	•	•
Rivesaltes tuile	16 984	•	
Muscat de Rivesaltes	114 864	•	•

Source : INAO.

Vin apte à la distillation en Cognac

Les six appellations correspondent à six zones géographiques de qualité décroissantes (les cotations des Bons bois et des Bois ordinaires sont désormais regroupées). Entre octobre et mars, les viticulteurs vendent aux distillateurs un vin produit sur l'exploitation. On reporte le prix du dernier mois de la campagne sur ceux de l'intersaison. Les prix sont exprimés en euros par hectolitre d'alcool pur.

	Prod 2005	Base 2000	Base 2005
Grande Champagne	1 576 925	•	•
Petite Champagne	1 911 046	•	•
Borderies	498 650	•	•
Fins bois	3 864 614	•	•
Bons bois	} 1 175 985	•	•
Bois ordinaires		•	

Source : INAO.

Vins de consommation courante

Exprimés en euros par litre d'alcool pur, les prix sont communiqués chaque mois par Viniflor (désormais FAM).

	Prod 2005	Base 2000	Base 2005
Vins de table rouges et rosés	3 249 918	•	•
blancs	762 223	•	•
Vins de pays rouges et rosés	5 918 770	•	•
blancs	1 498 400	•	•

Source : INAO.

Oléagineux

L'agriculture française a produit 6,2 millions de tonnes de graines oléagineuses en 2005 dont 4,5 millions de tonnes de colza. Les oléagineux sont cultivés principalement dans une zone s'étalant de la Lorraine, vers la Champagne-Ardenne, la Bourgogne, le Centre, les Pays-de-Loire, le Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées. Les protéagineux sont produits dans l'ensemble du Bassin Parisien.

Les prix du colza et du tournesol sont relevés par "*La Dépêche/Le Petit Meunier*" auprès d'un échantillon d'opérateurs (négociants, courtiers, tritrateurs) au stade départ région Centre. Il s'agit comme pour les céréales d'un prix "sortie organisme stockeur". Pour le soja, compte tenu du faible poids de la production française et européenne et de l'importance des importations (80 % des utilisations), il n'existe pas de cotation proprement française et on reprend la cotation CAF Rotterdam.

Horticulture

L'horticulture couvre fleurs coupées, plantes en pot et à massif, plants de pépinières, bulbes, boutures et jeunes plants, plantes vivaces aromatiques et aquatiques. Les trois premiers sont repris dans l'Ippap.

Valeur des livraisons en milliers d'euros

Produits de l'horticulture	2 334	Plants de pépinières	971
Flours coupées	494	Plants de pépinière ornementale	258
Roses	121	Autres feuillus	39
Tulipe	33	Conifères de haie	42
Glaïeul	10	Autres conifères	96
Chrysanthème	18	Autres plants de pépinière ornementale	33
Anémones	4	Feuillus de haie	48
Dahlia	3	Plants de pépinière forestière	323
Gerbera	27	Epicéa	40
Iris	4	Pin	38
Lilium	32	Sapin	44
Muflier	6	Douglas	30
Muquet	14	Autres résineux	43
Oeillet	8	Chênes	42
Oeillet unifleurs	3	Hêtres	36
Oeillet multifleurs	5	Peupliers	24
Renoncule	53	Rosiers	137
Sapin de Noël	31	Arbres fruitiers	253
Plantes en pots	611	Plantes à massif	263

Source : Insee, élaboré à partir des Comptes nationaux.

Plantes en pot et plantes à massif

Les plantes en pot sont vendues dans des pots de terre cuite, prêtes à l'installation généralement en intérieur. Les plantes à massif sont conditionnées en godet plastique pour être repiquées dans un bac ou un jardin. Les prix de différents produits sont observés par le SNM à plusieurs stades (production, expédition, gros). Compte tenu de la difficulté à suivre les mêmes séries plus de quelques mois, un grand nombre de séries sont retenues, chacune d'entre elles contribuant à la variation de l'indice du poste en fonction de sa variation propre.

Fleurs coupées

Confrontée à une réduction globale des achats et à une concurrence néerlandaise bien armée sur le plan commercial, la production française poursuit son recul. La région PACA abrite le tiers des superficies dont les produits sont commercialisés sur le cadran d'Hyères et le marché de gré à gré de Nice, principales places françaises. Bretagne et Pays-de-Loire, Rhône-Alpes et Ile-de-France viennent ensuite. Le marché de Rungis est également alimenté par les arrivages en provenance de l'étranger. On calcule des indices pour les espèces suivantes :

anémone ;	mufler ;
chrysanthème ;	muguet ;
dahlia ;	oeillet ;
gerbera ;	renoncule ;
glaïeul ;	rose ;
iris ;	sapin de Noël (assimilé pour l'occasion à une fleur) ;
lilium ;	tulipe.

Chaque espèce a donné lieu à un inventaire des cotations tenant compte des évolutions récentes afin de bâtir une base pour les cinq ans à venir. Le centre SNM du marché d'Hyères a fourni des informations complémentaires de nature à améliorer le choix des variétés et à établir des coefficients de pondérations.

Le panorama qui suit décrit l'échantillon des différentes espèces. Dans le champ couvert par l'observation, on distingue d'un astérisque les occurrences obligatoirement représentées (ou à défaut estimées), par exemple les marchés pour le gerbera ou bien le calibre et les marchés pour la rose.

L'expérience montre qu'il faudra vérifier à mi-parcours la validité de l'échantillon.

Anémone

L'anémone est présente sur les marchés d'octobre à avril (certaines années, elle arrive dès septembre ou persiste jusqu'en mai). Sept variétés ont été répertoriées (Christina, de Caen, Galilée, Jérusalem, Marianne, Monalisa, Tétraploïde). Elle est cotée à Hyères, Nice et Toulouse. La variété *de Caen* présente dans les bases antérieures périclité rapidement. Elle sera remplacée en base 2005 par les variétés aujourd'hui les plus vendues, soit la *Galilée* cotée à Hyères en catégories I et extra et la *Tétraploïde* cotée à Nice en tiges courtes et tiges longues. On considèrera les cotations entre octobre et avril en fondant les coefficients de pondération mensuels sur les statistiques d'arrivages sur le marché d'Hyères fournis par le SNM.

Chrysanthème

Le chrysanthème est coté à Hyères, Nice et Rungis. Treize variétés sont présentes depuis une dizaine d'années, la variété Alvéolé reste toutefois la seule régulièrement cotée. On la retient donc sur les marchés de Nice et Hyères en catégorie extra. Les arrivages à Hyères seront utilisés comme coefficients de pondération.

Dahlia

Le dahlia est produit principalement en Ile-de-France et commercialisé sur le carreau des producteurs du marché de Rungis. Deux variétés y sont régulièrement cotées en catégorie I, le Cactus et le Pompon.

Gerbera

Des cotations à Hyères et à Nice ainsi que quelques unes sur le carreau de Toulouse. Des cotations en extra et quelques unes en catégorie I. La plupart des bouquets ou bottes proposés sont en coloris mélangés. Les prix relevés à Nice sont supérieurs à ceux observés à Hyères, notamment en milieu d'année et l'écart se creuse. On retient les coloris mélangés cotés à Hyères et Nice en qualité Extra en excluant les provenances autres que PACA ou Var. L'indice repose sur la moyenne de l'ensemble en estimant le cas échéant les cotations sur le marché absent.

Glaïeul

Le glaïeul est présent presque exclusivement à Hyères et la catégorie I est de moins en moins présente. Les coloris sont mélangés ou non précisés et la hiérarchie des prix des variétés n'est pas stable. On retient les fleurs cotées à Hyères en catégorie Extra, toutes autres caractéristiques confondues.

Iris

Les variétés Hildegarde et Professeur Blauw sur lesquelles était basé l'indice jusqu'en base 2000 ont disparu des marchés. D'autres ont pris le relais comme Tel-Star ou Magic. Les niveaux de prix n'étant pas caractéristiques des variétés, on prendra les cotations à Hyères en catégorie Extra sans autre sélection.

Lilium

Quatre familles de Lilium dans lesquelles se répartissent les variétés : les lis orientaux, les asiatiques, les longiflorum-asiatiques et les longiflorum. Les prix sont sensibles au classement en catégorie et à la place de cotation. Aussi on s'assurera que les sept séries sélectionnées soient observées ou estimées chaque mois.

Muflier

Les cotations selon la couleur ont fait place depuis plusieurs années aux coloris mélangés. Les prix se différencient en fonction du lieu de cotation et du classement. On retient les cotations en catégorie Extra relevées sur les deux places du Sud-Est dont on estimera les séries absentes.

Muguet

Le muguet est coté au stade de gros à Lyon, Nice et Rungis. Parmi les diverses provenances, on garde les bottes de 50 brins provenant de Nantes, relevés à Rungis en catégorie I et Extra.

Oeillet

L'oeillet est régulièrement coté à Hyères en coloris mélangés. On y relève les prix des oeillets multifleur et unifleur en catégorie Extra que l'on agrège à l'aide des statistiques d'arrivages publiées par le SNM.

Renoncule

Quelques variétés (de France, Success, Victoria) et coloris, mais sans impact véritable sur les niveaux de prix. La renoncule s'est concentrée sur le marché d'Hyères. Elle y est cotée en catégorie extra et en coloris mélangés.

Rose

Les relevés de prix mentionnent diverses caractéristiques, par exemple la longueur de tige, la variété, la catégorie, la provenance et le marché. Depuis 1995, plus de 140 variétés figurent sur cinq marchés, sous huit tranches de longueur de tige. Si on considère les croisements élémentaires de ces caractéristiques, on passe de 260 articles différents cotés en 1995, à 360 en 2001 pour redescendre à 180 en 2007. Certaines de ces dénominations n'ont pas d'impact sur les niveaux de prix. On observe toutefois des constantes.

- Le prix progresse en moyenne de 20 % à 30 % lorsque la tige s'allonge de 10 cm et ce critère détermine le prix plus que la variété, la catégorie et le marché ;
- Les prix enregistrés à Nice sont nettement supérieurs à ceux observés sur le cadran d'Hyères. Cela tient à ce que ce dernier abrite exclusivement des transactions au stade production tandis que Nice approvisionne aussi les détaillants locaux ;
- Les variétés font l'objet d'une rotation plus ou moins rapide selon la pratique des obtenteurs. A l'exception de quelques variétés anciennes vendues à des prix nettement inférieurs à ceux des autres et de quelques autres plus onéreuses, leurs prix sont voisins.

Dans un souci de représentativité et de pérennité, on a retenu dix-sept variétés, cotées régulièrement à des niveaux de prix homogènes entre 2005 et 2007, dont huit ne faisaient pas partie de l'échantillon en base précédente. Comme en base 2000, on retient les tiges de 40 à 80 centimètres cotées en catégorie Extra sur le cadran d'Hyères et le marché de gré-à-gré de Nice, à l'exclusion de celles sur le carreau de Rungis et sur celui de Toulouse, moins fréquentes et du cadran de Nice qui a cessé de fonctionner en 2002.

Variétés présentes dans l'échantillon de cotations et arrivages à Hyères en 2005 (en million de tiges)

Variétés	Couleur	Arrivages
Milva	rose-orangée	3,1
Miss Paris	rouge	2,6
Bianca	blanche	1,1
Magnum	rouge	2,1
Suéla	jaune	2,2
Byblos	rose	0,1
First-red	rouge	1,1
Akito	blanche	0,5
Modéna	rouge	2,1
Candia	rose	
Voyage	rose	0,6
Cherry-Brandy	orange	0,1
Léonidas	orange	0,7
Prestige	rouge	0,1
Avalanche	blanche	0,2
Royal-Byblos	rose	0,2
Aubade	blanche	0,1

Source : SNM.

La construction de l'échantillon de variétés écarte les effets de structure et permet de négliger ce déterminant sous réserve que l'on vérifie en cours de base le maintien de sa validité. On calculera des moyennes par calibre et par marché dont on estimera le cas échéant les séries absentes pour stabiliser l'échantillon, avant d'en déduire un prix moyen. Cet échantillon donne entre 2005 et 2007 des résultats proches de ceux de la base 2000. On vérifiera en cours de base la validité de ce champ d'observation et on remplacera les variétés en voie de disparition. On a en effet observé que l'échantillon de la base 2000 avait dû être remanié après deux ou trois ans.

Sapin de Noël

Le sapin de Nordmann provenant de France est désormais coté régulièrement au stade de gros sur le marché de Lyon. On peut donc étendre l'observation à cette espèce et à ce marché. On admet également deux hauteurs supplémentaires pour l'épicéa à Rungis.

Présentation	coupé
Conditionnement	sans
Morceau	entier
Catégorie	I
Variété	Epicéa
Marché	Rungis-fleur
	125-150
	150-175
Calibre	175-200
	200-250
	250-300
	300-350
Marché	Lyon-fleur
Calibre	100-150
Variété	Normann
Marché	Lyon-fleur
Calibre	100-150

Tulipe

Quelques cotations à Nice et à Rungis. La tulipe est principalement cotée à Hyères dans une quarantaine de variétés de couleurs diverses. Les principaux déterminants du prix sont la catégorie et le mode de production (on coupe la tige la première année et on tire la repousse avec l'oignon l'année suivante, cette deuxième fleur étant plus belle que la précédente). On retient les cotations des fleurs tirées à Hyères en catégories I et Extra.

Coefficients de pondération

En dehors de comptages partiels réalisés par le SNM sur le marché d'Hyères et de quelques données publiées par FranceAgriMer, on ne dispose pas de source détaillant la production horticole depuis le recensement général de l'horticulture de 2001. On s'est donc limité à l'actualisation par les prix. Un nouveau RGH est programmé par le SSP, qui pourra être mis à profit en base 2010.

Échantillons de fleurs coupées

	Variété	Groupe variétal	Couleur	Marché	Provenance	cat	calibre	Mode de production	Stade	Conditionnement
Anémone	Galilée			Hyères-cadran		I extra	court long		Production	
	Tétraploïde			Nice-fleurs						
Chrysanthème	Alvéolé			Nice Hyères		Extra				
Dahlia	Cactus			Rungis		I				
Gerbera			Coloris mélangés	Hyères Nice	Var PACA	Extra				
Glaïeul				Hyères		Extra				
Iris				Hyères		Extra				
Lilium		Asiatique		Nice		I Extra				
		Longifl-asiat.		Hyères		Extra				
		Longiflore		Hyères Nice		Extra				
		Oriental		Hyères Nice		I Extra				
Muflier			Coloris mélangés	Hyères Nice		Extra				
Oeillet		unifleur multifleur	Coloris mélangés	Hyères		Extra				
Renoncule			Coloris mélangés	Hyères		Extra				
Tulipe				Hyères		I Extra	tirée			
Muguet				Rungis	Nantes	I Extra		Gros	botte de 50 brins	

Plants de pépinières

Les sources ont été légèrement modifiées. Un pépiniériste auprès duquel on ne peut plus obtenir de tarif (les commandes auprès des clients se faisant exclusivement sur appel d'offres) a été remplacé par un autre. Une sélection des meilleures ventes envoyée par celui-ci ainsi que les catalogues sur les cinq années a permis un suivi des prix sur la durée de la base depuis 2005.

Les prix affichés sur les catalogues varient dans de fortes proportions en fonction de l'espèce, la taille de la plante et l'unité de vente (prix dégressif en fonction de la quantité achetée). Cela entraîne une double conséquence affectant le suivi des prix et le type d'indice. Les paramètres de commercialisation (calibre, unité de vente) changent fréquemment. Le raccordement s'appuie chaque année sur les séries pérennes.

Les plants de pépinières offrent le cas particulier de prix très sensibles aux caractéristiques commerciales (pouvant aller de un à trente pour une même espèce selon le calibre, l'unité de vente...), sans qu'on connaisse la composition du chiffre d'affaires au-dessous des regroupements énumérés ci-dessus (Recensement de l'horticulture de 2001). L'indice affecté à une campagne pour un poste est le produit de celui de la campagne précédente par la moyenne géométrique des variations de prix de ses séries élémentaires. On a sélectionné 96 articles parmi les plus représentatifs après consultation des professionnels. Ils couvrent les domaines suivants :

Plants de pépinières : nombre de séries suivies

	Séries		Séries
Pépinière ornementale	50	Rosiers	3
Feuillus de haie	11		
Autres feuillus	4	Pépinière forestière	39
Conifères de haie	16	Epicéa	5
Autres conifères	2	Pin	12
Autres (couvre-sol, plantes grimpantes)	17	Sapin	4
Arbres fruitiers	4	Douglas	2
Pommier	1	Autres résineux	4
Poirier	1	Chêne	6
Prunier	1	Hêtre	2
Pêcher	1	Peuplier	4

Semences et plants

Le Groupement national interprofessionnel des semences (GNIS) fournit chaque automne le montant des primes de multiplication qui s'additionne au prix de campagne de chaque céréale à paille pour rémunérer les producteurs de semences.

Il indique également le prix de campagne des semences fourragères : ray-grass d'Italie, ray-grass anglais, dactyle, fétuque élevée, luzerne, trèfle violet.

Les prix des plants de pommes de terre sont relevés dans la presse professionnelle (Journal « Les Marchés »). Les variétés Sirtema, Bintje, BF15 (déjà présents en base 2000), Nicola et Rézy (nouveaux plans en base 2005), ont été retenus en distinguant trois calibres (petit, moyen et 40-50).

Les coefficients de pondération sont repris de la statistique agricole annuelle pour les semences de céréales et les semences fourragères et de la Fédération nationale des producteurs de plants de pommes de terre (FNPPPT) pour les plants de pommes de terre.

Betterave

Les régions Nord, Champagne, Ile-de-France et surtout Picardie assurent 82 % des tonnages, cette dernière assurant à elle seule 37 % de la production 2005.

La production de betterave est contingentée. Jusqu'à la réforme de l'organisation commune de marché du sucre en 2006, les besoins communautaires étaient couverts par le quota A rémunéré au prix de base, tandis que le quota B correspondait aux quantités dont l'Union européenne subventionne l'exportation. Ce quota B était toutefois frappé de taxes supérieures à celle du quota A. Le surplus (hors quota) était vendu sur le marché libre et rémunéré aux cours mondiaux. On calcule sur cette base un prix moyen en fonction des volumes de production affectés aux différents quotas. Notons qu'on calcule un prix moyen tous quotas confondus, ceux-ci ne correspondant ni à des qualités différentes, ni à des filières de commercialisation distinctes, mais à une dégressivité de la rémunération pouvant affecter chaque producteur.

Les aides ont été découplées de la production, ce qui a conduit à une baisse du prix d'intervention et à la suppression du hors quota. Dès 2006, le système s'est alors rapproché de celui appliqué dans les céréales, de prix alignés sur les cours mondiaux, complétés par une aide directe aux agriculteurs.

Fourrages

En dehors de l'herbe broutée, du foin et du lait tété, les animaux d'élevage sont nourris d'aliments provenant de l'industrie spécialisée, fabriqués sur la base de lait en poudre, céréales, tourteaux de protéagineux, sous-produits de l'industrie oléagineuse, sucrière ou de la brasserie (tourteaux, mélasses, drêches). Parmi les fourrages, seule la luzerne fait l'objet d'un marché suivi.

L'indice du prix des fourrages est donc basé sur la seule luzerne. Le Syndicat des déshydrateurs de luzerne communiquait à l'Insee jusqu'à la base 2000 les prix versés aux agriculteurs de Champagne-Ardenne. Le prix de campagne est généralement connu par approches successives, au fur et à mesure de la commercialisation.

Toutefois, un suivi homogène des prix de la luzerne sur la base du prix moyen de rémunération aux agriculteurs est apparu de plus en plus compliqué car cette rétribution dépend fortement du contexte de marché et de la santé des coopératives. Aussi, à partir de la base 2005, le prix de marché tel que publié dans l'hebdomadaire *La Dépêche/Le Petit Meunier* a été retenu comme source plus stable de suivi du prix de la luzerne. La cotation relevée est la luzerne déshydratée départ Marne à 18 % de protéines.

Légumes secs

La production de haricots et de lentilles (respectivement 9 000 et 16 000 tonnes en 2005) a progressé depuis 1990. On relève chaque trimestre auprès de négociants le prix d'achat de plusieurs espèces :

- Lentille verte ;
- Lentille du Puy ;
- Lingot du nord ;
- Lingot de Vendée ;
- Flageolet ;
- Pois vert.

Pois protéagineux

La France a produit en 2005 1,7 millions de tonnes de graines protéagineuses dont 1,3 million de tonnes de pois. Le prix des pois protéagineux est un prix *FOB Creil* relevé chaque semaine dans *La Dépêche* (prix sortie organismes stockeurs).

Tabac

La France produit environ 23 000 tonnes de tabac en 2005, en recul de 8 % par rapport à la production de 2000, recul particulièrement sensible dans les principales régions de production, Aquitaine et Alsace.

L'Association nationale des producteurs de tabac calcule en début de campagne des prix prévisionnels par variété et des prix définitifs pour la précédente campagne, qui permettent de corriger la précédente estimation. Les prix sont indiqués pour trois variétés mais étant donné la part très faible de la production du tabac brun (TNL), on ne retient que les deux variétés suivantes : Burley et Virginie.

Lin

La France a produit 590 000 tonnes de lin roui (récolté après destruction par fermentation de la gomme qui tient les fibres), en progression de 60% par rapport à 2000. Le lin est cultivé dans les régions côtières de la Manche.

Le prix de campagne des pailles de lin récoltées chaque année en juillet est fourni par le Comité interprofessionnel de la production agricole du lin (CIPALIN). Il s'agit d'un prix au stade de la production.

Houblon

La production française de houblon a doublé entre 1990 et 2005 pour atteindre 1 400 tonnes, dont 97 % en Alsace. La campagne du houblon s'étale d'octobre à septembre ; les agriculteurs livrant à une coopérative qui assure la transformation. L'Association générale des producteurs de houblon fournit par approches successives un prix moyen de campagne.

Fruits et légumes

Fruits et légumes commercialisés en frais

La partie de l'indice consacrée aux fruits et légumes commercialisés en frais est calculée par le Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture (SSP). L'indice des fruits et légumes a commencé d'être intégré à l'IPPAP en base 1975, mais il existait un indice expérimental en base 1970.

Pour répercuter fidèlement les évolutions des prix en dépit du profil saisonnier très prononcé des arrivages, le poids des postes dans les regroupements change chaque mois¹⁸. Ceci concerne l'ensemble des postes et regroupements jusqu'à l'ensemble fruits et l'ensemble légumes dont le poids dans l'indice général reste fixe. Jusqu'en base 1995, l'absence inopinée de cotation d'un composant élémentaire entraînait, pour le mois en question, l'annulation de la pondération de ce composant, qui se répercutait jusqu'à l'espèce. A partir de la base 2000, les coefficients de pondération employés pour le calcul des indices des regroupements ne changent pas au-delà du composant défaillant.

L'échantillon de séries a été composé par le SSP à partir d'un examen des cotations sur la base SNM. En recul dans les bases précédentes, le stade Production n'apparaît plus. L'indice est fondé sur les cotations à l'expédition, quelquefois Rendu distributeur.

18. Voir en première partie pour les propriétés du panier variable et en annexe pour les coefficients

Nombre de séries en base 2005

Légumes		143	Fruits	169	
Ail	2	Epinard	2	Abricot	22
Artichaut	6	Fraise	9	Bigarreau	19
Asperge	7	Haricot	5	Clémentine	4
Aubergine	2	Laitue	18	Framboise	1
Betterave	2	Mâche	2	Kiwi	9
Carotte	7	Melon	13	Marron	2
Céleri-Rave	3	Navet	5	Nectarine	12
Chicorée	5	Oignon	5	Noix	6
Chou	13	Persil	2	Pêche	12
Concombre	4	Poireau	5	Poire	15
Courgette	3	Poivron	4	Pomme	42
Echalote	2	Radis	4	Prune	13
Endive	2	Tomate	11	Raisin	12
			Total	312	

Sources : SSP, FranceAgriMer.

Les espèces se décomposent en variétés, elles-mêmes regroupées dans certains cas en sous-espèces relatives aux périodes de production (poires d'été...). Les indices sont calculés au niveau de composants régionaux d'espèces ou de variétés et le calcul est alimenté par 312 séries au lieu de 600 en base 1995 et 212 en base 2000.

Banane

Les prix de la banane sont incorporés pour la première fois en base 2005. C'est Interfel, l'Interprofession de la filière des fruits et légumes frais, qui observe les prix moyens hebdomadaires de la banane de Guadeloupe, Martinique et Réunion. Il s'agit de prix obtenus à partir des prix officiels et des prix recueillis auprès d'un panel d'opérateurs.

Légumes pour la transformation

Il s'agit de légumes destinées à l'industrie introduites dans l'indice en base 2005. Compte tenu de l'importance croissante de la transformation dans les ventes d'un grand nombre d'espèces, des circuits particuliers empruntés par ces productions et du mode de formation des prix très différent de celui des filières de commercialisation en frais, leur intégration constitue un enrichissement appréciable. Le *Comité économique national des légumes à destination de l'industrie* (CENALDI) couvre environ 90 % des légumes destinés à la transformation (certaines transactions du nord de la France avec la Belgique lui échappent).

On distingue trois *grands légumes* (petit-pois, haricot et flageolet) et six *petits légumes* (carotte, épinard, brocoli, chou-fleur, salsifis et céleri-branche). La production est presque intégralement contractualisée. Les prix résultent d'une négociation entre les groupements de producteurs et les industriels et couvrent ou non, selon le cas, les semences et les frais de récolte. Ils peuvent incorporer une indemnité liée aux aléas météorologiques et plus généralement, les risques de culture et les risques économiques sont partagés.

Le CENALDI établit une synthèse de prix à la tonne versé par l'industriel au groupement de producteur qui servira au calcul de l'IPPAP. Les synthèses de prix élaborées par le CENALDI sont connues après la fin de la campagne, en janvier de l'année suivante pour les grands légumes, fin avril-début mai pour les petits légumes et jusqu'à juin de l'année suivante pour le salsifis qui est un légume d'hiver (récolté jusqu'en mars).

Bétail

Les années quatre-vingt avaient vu disparaître les petits marchés au bestiaux d'intérêt local au profit des grands marchés physiques régionaux. Ceux-ci ont aujourd'hui perdu une grande partie de leur pouvoir d'attraction. Les cotations nationales sont calculées par FranceAgriMer¹⁹ sur la base des constatations opérées par les Commissions régionales de cotation. Composées de représentants de la profession et de l'administration, ces commissions élaborent chaque semaine des prix *Entrée abattoir* hors taxe sur une grille européenne d'animaux, à partir de relevés opérés auprès d'un échantillon d'entreprises d'abattage. La Commission nationale de cotation compétente pour chaque espèce se réunit une fois par an pour avaliser les travaux et étudier des améliorations du système.

L'élevage français : effectifs et localisation

Millions de têtes	1990	2000	Principales régions d'élevage
Bovins	21,4	20,3	
Vaches laitières	5,3	4,2	▫ Bretagne, Pays-de-Loire, Basse-Normandie, Auvergne, Rhône-Alpes
Vaches nourrices	3,7	4,3	▫ Midi-Pyrénées, Pays-de-Loire, Aquitaine, Limousin, Bourgogne
Veaux	0,8	0,7	▫ Bretagne, Pays-de-Loire, Midi-Pyrénées
Porcins	12,3	14,9	▫ Bretagne, Pays-de-Loire
Caprins	1,2	1,2	▫ Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, Centre, Pays-de-Loire, Midi-Pyrénées
Ovins	12,3	14,6	▫ Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, PACA, Aquitaine, Auvergne
Equins	0,3	0,4	▫ Basse-Normandie, Pays-de-Loire, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Aquitaine
Gallus	198,4	206,0	▫ Bretagne, Pays-de-Loire, Rhône-Alpes, Aquitaine
Lapins	16,3	11,1	▫ Pays-de-Loire, Bretagne, Poitou-Charente, Midi-Pyrénées
Canards	16,7	24,5	▫ Pays-de-Loire, Aquitaine, Bretagne, Midi-Pyrénées
Dindes et dindons	27,8	38,5	▫ Bretagne, Pays-de-Loire, Centre, Rhône-Alpes
Oies	1,2	0,8	▫ Midi-Pyrénées, Pays-de-Loire, Aquitaine, Bretagne
Pintades	13,3	12,1	▫ Pays-de-Loire, Bretagne, Aquitaine, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes

Sources : ministère de l'Agriculture, SSP.

Gros bovins de boucherie

Les cotations sont réalisées par dix commissions régionales sur différentes catégories d'animaux classées selon leur conformation dans la grille européenne (de E : excellente conformation à A : conformation très médiocre). Les Commissions Nord, Est, Bourgogne Franche-Comté, Limousin Auvergne, Rhône Sud-Est, Sud-Ouest, Pays-de-Loire, Bretagne, Normandie, Centre cotent les différentes catégories d'animaux pour les classes de conformation E, U, R, O et P, cette dernière classe uniquement pour les vaches. L'observation des prix des gros bovins n'a pas changé depuis la base 1995. On reprend les cotations nationales dans les classes de conformation suivantes :

	E	U	R	O	P
Bœufs	•	•	•	•	
Génisses	•	•	•	•	
Vaches		•	•	•	•
Taureaux		•	•		
Jeunes bovins	•	•	•	•	

Gros bovins maigres

Les éleveurs achètent des jeunes animaux auprès des producteurs de lait ou des naisseurs professionnels. Deux catégories de bovins entrent sous la dénomination d'animaux maigres : les veaux de huit jours à trois semaines (voir ci-dessous) et les animaux de 6 à 24 mois. *Les commissions siègent à Limoges, Clermont-Ferrand et Dijon.* On a retenu pour l'indice les moyennes nationales pour les catégories les plus représentatives :

	E	U	R	O
Limousins, mâles	•	•		
Limousins, femelles		•		
Charolais, mâles	•	•	•	
Charolais, femelles	•	•	•	
Races croisées, mâles		•	•	
Races croisées, femelles		•	•	

19. FranceAgriMer regroupant à partir de janvier 2009 l'ensemble des offices agricoles, l'Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions regroupant lui-même, à partir de la fin 2005, l'Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture (OFIVAL) et l'Office national interprofessionnel du lait (ONILAIT).

Veaux de boucherie

A partir des cotations établies par les Commissions Sud-Ouest, Centre, Centre-Est, Nord-Ouest, Ouest pour différentes classes de cotation et différents présentations, l'Office de l'élevage calcule une cotation nationale aux 100 kg des veaux clairs que l'on reprend pour l'IPPAP.

Veaux de huit jours à trois semaines

Les petits veaux sont achetés auprès des élevages laitiers ou des naisseurs en animaux de races à viande. Les veaux d'engraissement, généralement de races laitières sont destinés à la production de veaux de boucherie tandis que les veaux d'élevage sont orientés vers la production de gros bovins, éventuellement pour la souche. On reprend les moyennes hebdomadaires nationales calculées à partir des prix constatés par l'Office de l'élevage sur les marchés d'Agen, Châteaugontier, Saint-Etienne, Le Cateau-Cambrésis, Lezay, Lyon-Corbas, Rabastens de Bigorre, Rethel et Sancoins pour les catégories suivantes :

Races et conformation -->	Normands Montbéliards Frisons	Tous croisements		Mâles		
		Femelles	Mâles	40 à 45 kg	45 à 50 kg	50 à 60 kg
Animaux d'élevage légers	•	•	•			
" lourds	•	•	•			
Animaux d'engraissement				•	•	•

Porcs

Les cotations des porcs charcutiers sont relevées par le SNM et officialisées par les Commissions régionales siégeant à Rennes, Nantes, Metz, Lyon, Toulouse. On reprend la cotation nationale classe E.

Ovins

Les prix sont constatés par quatre commissions régionales :

- Sud-Est (Avignon) Centre-Ouest (Limoges)
- Sud-Ouest (Toulouse) Ouest-Nord (Paris)

Les prix des agneaux de 16 à 19 kg sont relevés auprès des deux premières, selon l'état d'engraissement (maigre, ciré, couvert, gras, très gras) et la classe de conformation.

		E	U	R	O
Limoges	cirés		•	•	•
	couverts	•	•	•	•
Midi-Pyrénées	gras	•	•	•	
	cirés		•	•	•
	couverts		•	•	•
	gras		•	•	

Equidés

A partir des cotations établies par les Commissions

- Nord et Est, Grand-Ouest
- Grand Sud-Est, Grand Sud-Ouest,

on reprend les prix des catégories suivantes :

Poulains extra et bons ;

Races légères extra et bon ;

Races lourdes extra.

Volailles, œufs et lapins

La production française de volaille est principalement localisée en Bretagne (37 % de l'espèce Gallus, 38 % des dindes, 11 % des pintades, 13% des canards, 16 % des lapins) et Pays-de-Loire (17 % de l'espèce Gallus, 26 % des dindes, 39% des pintades, 38 % des canards, 31 % des lapins). Une grande partie de la production est intégrée. L'animal reste la propriété de la coopérative, du fabricant d'aliments du bétail ou de l'abatteur qui le met en pension chez l'éleveur auquel il fournit l'aliment, éventuellement les produits vétérinaires et certains services.

L'éleveur ne perçoit donc pas un prix, mais la rémunération d'un service qui varie en fonction du poids des animaux finis.

Volailles. Départements ou régions d'enquête et coefficients de pondération

	Oeufs	Poulet			Pintades		Dindes	Canards à rôtir	Lapins
		label	standard	export	label	Autres			
Ain			3					4	
Allier		3	5				1		
Gers	2	9							
Landes		18			23				
Loir-et-Cher			2				4		
Pas-de-Calais	3	2	5						5
Saône et Loire		7	2		11	8		4	
Somme	2								
Vienne									5
Bretagne	82	11	57	100		43	70	21	33
Pays-de-Loire	11	50	26		66	49	25	71	57
Ensemble	100	100							

Sources : ministère de l'Agriculture, SSP.

En raison du regroupement au niveau régional de toute la production statistique agricole effectif fin 2007 (l'échelon départemental disparaît), la collecte des prix s'effectue dans quatre régions : Bretagne, Pays de Loire, Bourgogne (Saône et Loire) et Picardie (Somme). Les prix relevés par le SSP sont généralement ceux payés aux intégrateurs par l'abattoir dans les principaux départements et régions de production. Ils sont habituellement fixés par contrat pour deux ou trois ans.

Lait

L'élevage français produit environs 250 millions d'hectolitres de lait.

Production traitée (en millions d'hectolitres)

	1990	2000	2005
Lait de brebis	1,9	2,5	2,6
Lait de chèvre	4,4	4,8	5,6
Lait de vache	257,0	242,5	241,6

Sources : ministère de l'Agriculture, SSP.

Lait de vache

Les producteurs de lait sont organisés en coopératives qui collectent le lait à la ferme, le transforment ou le revendent aux industriels. Les coopératives règlent un acompte à la collecte qu'elles complètent au fur et à mesure de la commercialisation des produits transformés. Seul l'acompte est relevé par l'enquête. La Franche-Comté dont les fruitières payent des acomptes relativement faibles n'a pas été retenue dans l'échantillon. Le prix du lait est fixé selon un barème propre à chaque laiterie et variant en fonction de la conjoncture, se référant à la teneur en matière grasse et en matière protéique et à la présence de micro-organismes. Les coopératives versent en outre des primes rémunérant certaines caractéristiques des exploitations.

Le SSP relève deux prix auprès des coopératives :

- le prix du *lait standard*, versé pour un lait de composition et de qualité constantes, correspondant à un standard fixé au plan européen, à une exploitation qui possède un tank à lait réfrigéré et adhère au contrôle laitier. Ce standard est déterminé par référence à
 - la qualité du lait : 49 000 germes et 249 000 cellules par millilitre, 900 spores butyriques par litre et un indice de lipolyse de 0,24.
 - sa composition : 38 grammes de matière grasse et 32 grammes de matière protéique par litre de lait (on dit quelquefois 37x32 par référence à la teneur par kilogramme de lait dont la masse volumique est proche de 1,03)
- le prix du *lait moyen*, réellement payé compte tenu de la teneur du lait livré.

Le prix du lait est relevé dans 48 départements représentant 89 % de la collecte en 2000.

Collecte de lait de vache dans les départements enquêtés (millions de litres)

01-Ain	273	42-Loire	281	62-Pas-de-Calais	591
02-Aisne	340	43-Haute-Loire	194	63-Puy-de-Dôme	274
08-Ardenne	275	44-Loire-Atlantique	1 089	64-Pyrénées-Atlant.	123
12-Aveyron	301	45-Loiret	110	67-Bas-Rhin	109
14-Calvados	736	46-Lot	96	68-Haut-Rhin	89
15-Cantal	427	49-Maine-et-Loire	210	71-Saône-et-Loire	176
16-Charente	162	50-Manche	1 118	72-Sarthe	574
17-Charente-Maritime	130	52-Haute-Marne	177	76-Seine-Maritime	628
22-Côtes-d Armor	987	53-Mayenne	1 193	79-Deux-Sèvres	317
24-Dordogne	120	54-Meurthe-et-Moselle	153	80-Somme	336
26-Drôme	12	55-Meuse	410	82-Tarn-et-Garonne	419
29-Finistère	1 242	56-Morbihan	730	85-Vendée	539
31-Haute-Garonne	311	57-Moselle	358	86-Vienne	260
32-Gers	130	59-Nord	595	87-Haute-Vienne	14
35-Ile-et-Vilaine	1 530	60-Oise	247	88-Vosges	546
38-Isère	359	61-Orne	670	89-Yonne	202

Sources : ministère de l'Agriculture, SSP.

L'indice est calculé à partir du prix du lait standard, le prix du lait moyen fournissant un indice de valeur à la Comptabilité nationale.

Lait de brebis

Le lait de brebis est produit dans quelques départements, en premier lieu l'Aveyron, les Pyrénées-Atlantiques et le Tarn.

Le prix de campagne (septembre à août) est relevé par la DDAF de l'Aveyron auprès de la Confédération générale des producteurs de lait de brebis et des industriels du Roquefort.

Le prix moyen est calculé à partir de la rémunération des différentes qualités :

Classe I : Lait apte à la fabrication du Roquefort ;

Classe II : Lait destiné à la fabrication de produits diversifiés ;

Classe III : Lait utilisé à la fabrication de produits de dégagement : poudre, hors quota référence individuelle.

Lait de chèvre

En forte progression dans les années 2000, la collecte de lait de chèvre s'élevait à 423 millions de litres en 2005. Les cinq principales régions caprines sont Poitou-Charentes (largement en tête), Rhône-Alpes, Centre, Midi-Pyrénées et Pays de la Loire.

Le lait de chèvre est incorporé dans l'indice pour la première fois en base 2005. Il ne repose pas sur le prix moyen payé aux producteurs mais sur le prix de base mensuel synthétisé par l'Institut de l'Élevage. Ce prix est calculé à partir des prix de base mensuels et des volumes de collecte fournis par une trentaine d'entreprises représentant 90 % de la collecte nationale dans les grands bassins de collecte. Il s'entend à composition constante, hors primes et compléments de prix.

Collecte de lait de chèvre en 2005

Régions	Collecte
Poitou-Charentes	56%
Pays de Loire	15%
Centre	10%
Sud-Ouest	7%
Rhône-Alpes	7%
Autres	4%

Source : SSP.